

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 20/02/2024 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP
Présents : 8	Présents : Guy ALBRAND, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Alexandre BORRELLY
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Budget Commune : vote du Compte Administratif 2023 - DE_2024_002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par PHILIP Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		59 393.70		115 541.62		174 935.32
Opérations exercice	139 327.04	69 718.27	422 500.41	508 243.25	561 827.45	577 961.52
Total	139 327.04	129 111.97	422 500.41	623 784.87	561 827.45	752 896.84
Résultat de clôture	10 215.07			201 284.46		191 069.39
Restes à réaliser	5 000.00				5 000.00	
Total cumulé	15 215.07			201 284.46	5 000.00	191 069.39
Résultat définitif	15 215.07			201 284.46		186 069.39

2. Constate, pour la comptabilité principale de gestion relative au report à nouveau, au

les identités de valeurs avec les indications du compte résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2024 004-210402343-20240226-DE_2024_002-DE
--

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHTLP



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2024
004-210402343-20240226-DE_2024_002-DE